

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 14
Nombre de pouvoirs donnés 1
Nombre de pouvoirs valides 1
Nombre de suffrages exprimés 15

Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 18 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à L'Hermenault, salle polyvalente du Jary, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves GERMAIN, Maire.

Date de la convocation : 14 décembre 2020

Présents :

Yves GERMAIN, Jean-Jacques RICHET, Jérôme BOBINET, Vianney DEGUIL, Joël PAGIS, Eliane RAPHEL, Isabelle BARBIER, Corinne JOLLY, Laurent FAIVRE, Séverine CAILLEAU, Dominique CHIRON, Karine QUINET, David FLEAU et Mathieu GUIBERT

Absent ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre ROUX à Joël PAGIS

Secrétaire de séance : Corinne JOLLY

Comme le prévoient les directives gouvernementales liées à la pandémie du COVID-19 :

- La réunion a été déplacée à la salle polyvalente au lieu de la salle du conseil municipal, et ce, afin de pouvoir respecter la distanciation sociale et la mise en œuvre des gestes barrière
- Un public limité au nombre de 50 personnes était admis à assister à la réunion



Par 15 voix POUR, le Conseil Municipal valide le compte rendu de la réunion du 16/11/2020

A la demande de Monsieur Yves GERMAIN, le Conseil Municipal accepte d'ajouter trois objets à l'ordre du jour :

- Achat et maintenance des standards téléphoniques
- Approbation du fonds de compensation de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
- Eglise : demande de subventions

OBJET N° 70 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

- Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

- Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;
- Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

OBJET N° 71 : OUVERTURE DE CRÉDITS : CESSIION D'UN CHEMIN COMMUNAL

Par la délibération n°556 du 1^{er} avril 2019, le Conseil Municipal a décidé de céder une section de chemin communal situé aux Chaumes. Il est nécessaire de procéder à la sortie du bien de l'actif de la commune.

Il convient de procéder à une ouverture de crédits pour exécuter ce jeu d'écritures.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ouverture de crédits ci-après :

Section d'investissement

Dépenses - article 2044 - subventions d'équipement en nature	+ 454,73 €
Recettes - 2111 - terrains nus	+ 454,73 €

OBJET N° 72 : DÉNOMINATION DU FUTUR LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil le projet du futur lotissement et indique qu'il convient de lui donner un nom. Un conseiller expose l'histoire des parcelles cadastrales.

Un temps de réflexion est accordé au conseil pour la dénomination.

OBJET N°73 : FUTUR LOTISSEMENT CHOIX DE L'ARCHITECTE

Le Maire informe que le cabinet d'architecte SARL Yves NICOLAS a été consulté pour l'établissement du dossier de demande de permis d'aménager du lotissement communal situé rue du Puy Saint-Frais. Les missions de projet, consultation des entreprises, suivi de travaux et opération de réception des travaux ne font pas partie de la mission de l'architecte-urbaniste.

Pour l'ensemble de la mission, l'architecte-urbaniste percevra une rémunération forfaitaire de 1 800 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité retient le cabinet d'architecte SARL Yves NICOLAS.

OBJET N°74 : ACHAT DE TERRAINS POUR FUTUR LOTISSEMENT

Des négociations sont en cours pour l'achat des parcelles AC 562, AC 560 et AC 536 situées rue du Puy Saint-Frais pour la réalisation d'un chemin doux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

OBJET N° 75 : MISES A DISPOSITION AU SIVOM PÔLE EDUCATIF JULES VERNE

Le Maire rappelle que deux agents communaux sont mis à disposition du SIVOM Pôle Educatif Jules Verne :

- * Emilien BONNAUD pour des interventions techniques ponctuelles au groupe scolaire
- * Stéphanie BOBINEAU pour la gestion administrative et budgétaire du Syndicat, ainsi que la gestion administrative du personnel

Le renouvellement de la mise à disposition de ces agents pour une période de 3 années à compter du 1^{er} septembre 2018 pour Emilien BONNAUD et du 1^{er} décembre 2020 pour Stéphanie BOBINEAU a été validé par délibération n°46 du 16 septembre 2020.

A ces deux agents s'ajoutent Monsieur CAILLEAU Thierry et Madame BOUILLAUD Sabrina à compter du 1^{er} janvier 2021. Les agents ayant formulé leur accord par écrit.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces mises à disposition et autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

OBJET N° 76 : DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR / DSIL : PLACE DES MARRONNIERS, ET CARREFOUR RD 104 / RD14

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), des subventions dédiées à la sécurité peuvent être octroyées.

Considérant que les projets d'aménagement de la place des Marronniers (création de places de stationnement réservées aux Personnes à Mobilité Réduite pour desservir le pôle santé, la pharmacie et le cabinet notarial), d'aménagement du carrefour RD 104 / RD 14 (mise en place d'un giratoire suite à plusieurs accrochages) peuvent entrer dans cette catégorie Monsieur le Maire propose au Conseil de les présenter au titre de la DETR/DSIL.

- Place des Marronniers : devis estimatif de 48 978 € HT. Ce projet peut être subventionné à hauteur de 30% soit 14 693,40 € HT.
- Aménagement du carrefour RD 14/RD104 : devis estimatif 42 635 € HT. Une subvention à hauteur de 30% peut être demandée soit 12 790,50 € HT.

Le Maire présente les plans de financement suivants :

Place des Marronniers

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
<i>Bornage</i>	715,00 €	Subvention DETR	14 693,40 €	30,00 %
<i>Installation chantier</i>	1 850,00 €	Subvention Conseil Départemental	17 142,30 €	35,00 %
<i>Travaux préparation</i>	14 605,00 €			
<i>Travaux de mise en sécurité</i>	23 658,50 €			
<i>Aménagement paysager</i>	5 674,50 €			

	0,00 €			
<i>Maîtrise d' œuvre</i>	2 475,00 €			
	0,00 €	Sous-total	31 835,70 €	65,00 %
	0,00 €	Emprunt		
	0,00 €	Autofinancement	17 142,30 €	
	0,00 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	17 142,30 €	35,00 %
Total dépenses	48 978,00 €	Total Recettes	48 978,00 €	100,00 %

Aménagement du carrefour RD 14/RD104

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
<i>Relevé topographique</i>	575,00 €	Subvention DETR	12 790,50 €	30,00 %
<i>Installation chantier</i>	3 800,00 €			
<i>Travaux préparation</i>	4 290,00 €			
<i>Collecte des eaux pluviales</i>	680,00 €			
<i>Travaux de mise en sécurité</i>	25 040,00 €			
<i>Signalisation piétonne</i>	5 950,00 €			
	0,00 €			
<i>Maîtrise d' œuvre</i>	2 300,00 €			
	0,00 €	Sous-total	12 790,50 €	30,00 %
	0,00 €	Emprunt		
	0,00 €	Autofinancement	29 844,50 €	
	0,00 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	29 844,50 €	70,00 %
Total dépenses	42 635,00 €	Total Recettes	42 635,00 €	100,00 %

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide les plans de financement ci-dessus et autorise le Maire à solliciter l'attribution de la DETR pour ces projets de voirie.

OBJET N° 77 : PROJET ATELIER DE SERVICES - ACTE D'ENGAGEMENT DU PRENEUR

Le Maire indique avoir rencontré Monsieur MYKYTIOUK Vitaliy en vue d'un engagement de sa part quant au projet d'aménagement d'un atelier de services.

Au vu du montant investi par la Commune dans ce projet,

Considérant qu'une partie des dépenses sera financé au moyen d'un emprunt,
Considérant le montant du remboursement de l'échéance mensuelle,
Tenant compte des renseignements obtenus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée,

Il a été proposé à Monsieur MYKYTIOUK Vitaliy, qui a accepté, un loyer mensuel de 1.200 € ; les clauses contenues dans le bail commercial rédigé par un notaire compléteront les accords de mise en location d'un atelier de services.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de louer à Monsieur MYKYTIOUK Vitaliy, garagiste, le futur atelier de services
- FIXE à 1.200 € le loyer mensuel (loyer équivalent à l'échéance mensuelle du prêt qui sera contracté)
- DIT qu'un bail commercial sera rédigé par l'Etude des Notaires Associées à L'Hermenault
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le bail commercial

OBJET N° 78 : DECISION MODIFICATIVE

Suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, le Conseil Communautaire a approuvé le 2 mars 2020 la demande du versement de l'abonnement 2020 dans le cas où celui-ci aurait été versé aux communes.

De ce fait, le Maire demande qu'il soit procédé à un virement de crédits :

Section de fonctionnement dépenses :

- article 7398 : reversements, restitutions et prélèvements divers + 16.110 €
- article 022 : dépenses imprévues - 16.110 €

Par 15 voix POUR, le Conseil Municipal valide la décision modificative telle que proposée.

OBJET N° 79 : REMBOURSEMENT SUR FERMAGE

Chaque année la commune perçoit différents fermages.

Suite à un trop perçu, il convient de rembourser à Monsieur FIOLEAU Daniel la somme de 849.47 € pour les années 2016 à 2019.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide ce remboursement.

OBJET N° 80 : EGLISE : CHOIX DES ENTREPRISES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,
Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,
Vu le Rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle que, s'agissant des travaux pour la restauration de l'église de la Nativité sur la commune de L'Hermenault :

un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1er octobre 2020 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2020 à 12h00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur ce même profil acheteur.

Suite à l'analyse des offres et conformément au classement, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot 1 « Maçonnerie/Pierre de taille » : l'entreprise BILLON SN SAS pour un montant HT de 1 013 758.33 €,
Lot 2 « Charpente » : l'entreprise Pasquereau SARL pour un montant HT de 108 850.96 €,
Lot 3 « Couverture/Zinguerie » : l'entreprise BILLON SN SAS pour un montant HT de 133 343.09 €,
Lot 4 « Menuiserie/Ferronnerie » : l'entreprise MDB pour un montant HT de 63 524.23 €,
Lot 5 « Vitraux/Ferrures à vitraux » : l'entreprise Verrier d'art Eric Boucher EURL pour un montant HT de 14 210.52 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- valide le classement du rapport d'analyse des offres.

- attribue le marché aux entreprises suivantes :

Lot 1 « Maçonnerie/Pierre de taille » : l'entreprise BILLON SN SAS pour un montant HT de 1 013 758.33 €,
Lot 2 « Charpente » : l'entreprise Pasquereau SARL pour un montant HT de 108 850.96 €,
Lot 3 « Couverture/Zinguerie » : l'entreprise BILLON SN SAS pour un montant HT de 133 343.09 €,
Lot 4 « Menuiserie/Ferronnerie » : l'entreprise MDB pour un montant HT de 63 524.23 €,
Lot 5 « Vitraux/Ferrures à vitraux » : l'entreprise Verrier d'art Eric Boucher EURL pour un montant HT de 14 210.52 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

- précise que les candidats ayant remis une offre seront avertis de la présente décision, conformément à l'article R. 2181-1 du Code de la commande publique.

- précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération n°90 compte 2313.

OBJET N° 81 : EGLISE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il convient d'effectuer des travaux pour la restauration de l'église de la Nativité de L'Hermenault.

L'estimation des travaux étant de 1 333 787,00 € HT.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal mandate le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document en vue de l'obtention des subventions pouvant être accordées par la DRAC, la Région, le Département et la Patrimoine.

OBJET N° 82 : MAINTENANCE DU SITE INTERNET

En raison de la loi de protection des données individuelles, il convient de mettre à jour le site internet de la commune.

Un devis proposé par la société Kafécom est présenté pour un montant de 1 100,00 € HT.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide le devis et autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

OBJET N° 83 : ACHAT ET MAINTENANCE DES STANDARDS TELEPHONIQUES

Il convient de renouveler le parc téléphonique de la commune suite à l'obsolescence des appareils en prévision du raccordement à la fibre optique (FFTH).

Un devis de l'entreprise ARIOS Télécom propose ce service pour un montant de 353.60 €/mois HT englobant la location accession et le contrat de maintenance des appareils pour 112 € et le forfait de 241 € (Hors frais d'installation)

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide le devis et autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

OBJET N° 84 : APPROBATION DU FONDS DE COMPENSATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2020 fixant le montant définitif des attributions de compensation 2020 pour chaque commune membre de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;

Considérant qu'il appartiendra aux communes de délibérer sur le montant ainsi fixé pour arrêter définitivement le montant des attributions de compensation qui s'appliquera ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le montant définitif des attributions de compensation fixées par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2020 selon le tableau ci-dessous :

Communes membres	TOTAL AC FIXE 2020		TOTAL AC VARIABLE 2020		TOTAL AC 2020	
	Communes bénéficiaires	Communes contributrices	Communes bénéficiaires	Communes contributrices	Communes bénéficiaires	Communes contributrices
Auchay-sur-Vendée		7 119,00		4 706,88		11 825,88
Bourneau	59 547,00			3 022,36	56 524,64	
Doix lès Fontaines		5 864,00		6 976,76		12 840,76
Fontenay-le-Comte	4 234 886,00			510 579,60	3 724 306,40	
Foussais-Payré		8 185,00		4 426,77		12 611,77
Le Langon	77 316,00		21 741,31		99 057,31	
Les Velluire sur Vendée		15 213,00		5 608,88		20 821,88
L'Hermenault	14 789,00			3 705,79	11 083,21	
Longèves	21 454,00			5 460,53	15 993,47	
L'Orbrie	19 441,00			3 250,11	16 190,89	
Marsais Ste Radégonde	9 410,00			2 027,61	7 382,39	
Mervent	116 125,00			4 292,04	111 832,96	
Montreuil		9 731,00		3 288,35		13 019,35
Mouzeuil St Martin	99 892,00		21 018,76		120 910,76	
Petosse	4 692,00			2 903,72	1 788,28	
Pissotte		12 068,00		4 693,75		16 761,75
Pouillé	1 911,00		9 318,19		11 229,19	
Séigné		19 594,00		4 017,77		23 611,77
St Cyr des Gâts	68 632,00			2 200,75	66 431,25	
St Laurent de la Salle		7 917,00				7 917,00
St Martin de Fraigneau	168 324,00			3 514,58	164 809,42	
St Martin des Fontaines		8 612,00				8 612,00
St Michel le Cloucq		7 058,00		5 273,42		12 331,42
St Valérien		7 404,00				7 404,00
Vouvant	11 111,00			3 673,43	7 437,57	
Total	4 907 530,00	108 765,00	52 078,26	583 623,10	4 414 977,74	147 757,58

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

OBJET N° 85 : DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR / DSIL : ATELIER DE SERVICES

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), des subventions dédiées à l'attractivité du territoire peuvent être octroyées.

Considérant que la réalisation d'un atelier de services peut entrer dans cette catégorie, Monsieur le Maire propose au Conseil de les présenter au titre de la DETR/DSIL.

- Atelier de services: devis estimatif 555 052,60 € HT. Une subvention à hauteur de 30% peut être demandée soit 166 515,78 € HT

Le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
<i>Bornage</i>	503,60 €	Subvention DETR	166 515,78 €	30,00 %
<i>Etude de sol</i>	1 630,00 €	Plan relance Pays de la Loire	75 000,00 €	13,51 %
<i>Travaux bâtiment</i>	394 620,00 €			

Voirie	85 000,00 €			
Bureau contrôle technique	3 982,00 €			
Coordonateur sécurité	2 402,00 €			
Assurance	5 670,00 €			
Maîtrise d'œuvre	31 420,00 €			
SPL	19 825,00 €			
Divers	10 000,00 €			
	0,00 €			
	0,00 €	Sous-total	241 515,78 €	43,51 %
	0,00 €	Emprunt		
	0,00 €	Autofinancement	313 536,82 €	
	0,00 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	313 536,82 €	56,49 %
Total dépenses	555 052,60 €	Total Recettes	555 052,60 €	100,00 %

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à solliciter l'attribution de la DETR pour le projet d'atelier de services.

QUESTIONS DIVERSES :

- Salle du Jary : fin des travaux à l'entrée du parking avec la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.
- Dépôt sauvage récurrent : de nombreuses incivilités sont recensées ces derniers temps, peut-être dues à une amplitude d'ouverture de la déchetterie insuffisante.
- Logements au-dessus de la boulangerie : chantier en attente en raison de lots infructueux. Ouverture du lot n°2 courant janvier 2021.
- Projet SIVOM Pôle Educatif Jules Verne : accès garderie avec busage et remblayage du fossé est envisagé avec la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée. Estimation 21 000 €.
- Miroir Grande Rue à l'intersection de la rue du Champ de Foire. En raison d'un problème de visibilité pour les agriculteurs un miroir a été installé. Un problème de fixation sera prochainement résolu.
- Place du Marché : un stop a été installé pour améliorer la sécurité ainsi que 2 places de stationnement pour personne à mobilité réduite.
- La boîte aux lettres a été déplacée à côté du transformateur pour un souci de sécurité.
- Grande Rue : suite à la réfection de la rue, il n'y a plus de passage pour piétons à proximité de l'abris de bus. Celui-ci va devoir être refait selon la réglementation en vigueur.
- Le développement de la commune est envisagé du côté de l'entreprise Soufflet avec un aménagement du parking de l'école.
- Remerciement aux personnes qui ont participé à la distribution des colis de Noël et à l'appel aux personnes vulnérables lors de la période du Covid-19.

La séance est levée à 22 h 52

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 70 au n° 85

GERMAIN Yves	RICHET Jean-Jacques	BOBINET Jérôme
DEGUIL Vianney	PAGIS Joël	GUIBERT Mathieu
RAPHEL Eliane	JOLLY Corinne	FAIVRE Laurent
CAILLEAU Séverine	CHIRON Dominique	QUINET Karine
FLEAU David	ROUX Jean-Pierre	BARBIER Isabelle
	Absent pouvoir à	
	PAGIS Joël	